



## Plus value maison secondaire

-----  
Par utzal

Bonjour,

J'ai été plusieurs fois propriétaire de ma maison principale. Ma dernière propriété en maison principale a été vendue en 2015.

Depuis j'ai été en location ou logé à titre gratuit.

En 2020 tout en étant hébergé à titre gratuit, j'ai acheté un étang avec maisonnette.

Je souhaiterais vendre avec une plus value.

Suis-je concernée pour une exonération d'impôt ?

cordialement,

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut remplir plusieurs critères pour être exonéré :

- Vous utilisez le prix de la vente pour acheter ou construire votre habitation principale dans un délai de 2 ans
- Vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale dans les 4 années précédant la vente.

Consultez ce lien pour en savoir plus :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864[/url]

ou encore votre notaire.

-----  
Par Henriri

Hello !

Sur le plan fiscal une maison secondaire ne se définit pas par rapport au statut propriétaire, locataire, ou hébergé à titre gratuit d'une autre résidence...

Où avez-vous déclaré votre "résidence principale" ?

A+

-----  
Par utzal

Ma résidence principale a été déclarée soit dans une location soit chez ma compagne qui est propriétaire. Jamais dans mon bien

-----  
Par yapasdequoi

Dans ce cas, cette vente n'est pas exonérée, sauf si vous remplissez tous les critères indiqués.

-----  
Par Henriri

Hello !

Et oui Utzal, si votre maisonnette n'est pas votre "résidence principale" c'est qu'elle est bien une "résidence secondaire" dont l'éventuelle vente sera soumise à la fiscalité correspondante (et elle est déjà assujettie à la taxe d'habitation contrairement à une résidence principale).

A+

-----  
Par utzal

Ok d'accord mais si je n'ai pas été propriétaire de ma maison principale depuis 2015 et que j'achète ma maison principale dans les 2 ans je suis exonéré, c'est ça ?

-----  
Par yapasdequoi

Il y a de nombreux critères d'exonération, pas seulement la résidence principale.

Avez-vous lu le lien que j'ai fourni ?

Je vous met aussi celui-ci  
:[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/plus-values-exonerees]https://www.impots.gouv.fr/particulier/plus-values-exo-  
nerees[/url]

-----  
Par utzal

Oui donc c'est bon pour l'exonération

-----  
Par yapasdequoi

Vérifiez avec votre notaire.  
C'est lui qui fera la déclaration.

-----  
Par utzal

Où je peux trouver un notaire avec une consultation gratuite ?

-----  
Par utzal

Où je peux trouver un notaire avec une consultation gratuite ?

-----  
Par yapasdequoi

Les conseils de tous les notaires sont gratuits.